

## Formation Marchandises dangereuses catégorie 8 OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **05/10/2012**

Mots clés : **poste, fret et bagages**,  
**Manutention, entreposage et chargement**,  
**Transport aérien**, **Marchandises dangereuses**

### Identification

Identifiant : **1113**

Version du : **21/09/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

■ Rgl't (UE) n° 965/2012  
modifié du 05/10/2012

### Descriptif

#### *Objectifs de l'habilitation/certification*

Former les personnels des exploitants aériens et des agents de service d'assistance en escale intervenant dans la manutention, l'entreposage et le chargement du fret ou de la poste et des bagages.

#### *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

■ aucun

#### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

Répondre aux instructions techniques de l'OACI (doc 9284-AN/905)

Partie 1 chapitre 4,

Reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées.

Intervention dans la manutention, l'entreposage et le chargement du fret ou de la poste et des bagages.

#### *Modalités générales*

La formation est initiale et récurrente, à renouveler tous les 2 ans. elle peut être dispensée par des exploitants pour leurs personnels ou par des organismes privés.

Elle dure au minimum:

- pour l'initiale, 4 heures

- pour la récurrente, 4 heures.

### Public visé par la certification

Tous publics

## Liens avec le développement durable

Aucun

## Evaluation / certification

### Pré-requis

aucun

### Compétences évaluées

Maîtrise des connaissances théoriques concernant les thématiques définies dans les instructions techniques de l'OACI.

- Théorie générale et limites,
- étiquetage et marquage,
- Reconnaissance de marchandises dangereuses,
- Procédures de stockage et de chargement,
- Procédures d'urgence.

### Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun

### Centre(s) de passage/certification

- Chez l'exploitant ou l'organisme

La validité est Temporaire

2 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de réussite aux tests délivrée par l'exploitant ou l'organisme

## Plus d'informations

### Statistiques

Etablies par l'exploitant ou l'organisme

### Autres sources d'information

—